



24 Heures de la Voile

10 & 11 août 2024

Notice



PROGRAMME

Samedi 10 août :

- 9h30 à 11h30 : remise du "dossier de régates" à l'équipage au complet (4 équipiers)
- 13h : contrôle des bateaux et émargement départ
- 14h : briefing
- 15h : départ

Dimanche 11 août :

- 15h : arrivée et émargement retour au Coz Pors
- 16h30 : résultats

INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est disponible sur le site internet du club www.cntregastel.com

Il doit être soit remis au Club, soit renvoyé par mail à animations.cntregastel@gmail.com

Le Club vous informera de l'état de votre dossier.

La date limite d'inscription est fixée au jeudi 8 août 2024 à 16 h soit 2 jours avant la régates, pas d'inscription le vendredi 9 août 2024.

Le montant est fixé à 100 euros, à joindre impérativement au dossier d'inscription, Dans tous les cas, les sommes versées au CNT lui resteront acquises.

Pour tout désistement motivé par un cas de force majeure, le CNT retiendra 20 € pour frais de dossier.

LICENCES

La licence annuelle ou temporaire 4 jours est obligatoire pour les majeurs comme pour les mineurs.

Si le participant a déjà une licence, fournir une copie à télécharger sur l'espace licencié.

Pour les majeurs, la participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile n'est plus subordonnée à la présentation d'un certificat médical pour les épreuves de grade 5A, 5B et 5C.

Pour les mineurs, la participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Le contenu de ce questionnaire est disponible [en cliquant ici](#). Les (ou la) personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Les concurrents qui ne possèdent pas de licence peuvent l'acheter au Club Nautique de Trégastel.

Licence Annuelle Jeune 32 € (nés le ou après le 01/01/2006)

Licence Annuelle Adulte 68 € (nés avant le 01/01/2006)

Licence Temporaire 34 € (avec option de garantie minimale pour 4 jours consécutifs).

Les concurrents étrangers devront présenter une attestation d'assurance en responsabilité civile pour un montant de garantie identique à celui couvert par la licence FFV ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication de la pratique en compétition rédigé en français ou en anglais.

INFORMATIONS DIVERSES

La mise à l'eau et la sortie des bateaux se font à partir de la plage de la Grève Blanche.

Un parking est réservé à proximité du Club pour le stockage des remorques.

L'hébergement sous tente est autorisé sur la plage du Coz Pors à l'endroit délimité dans la limite de deux tentes maximum par bateau, ceci dès le vendredi soir 9 août à partir de 19h. La liste des hébergements est disponible à l'Office du Tourisme.

Les 24 H de la Voile se déroulent au cœur d'un site naturel fragile qu'il convient de protéger. Merci de privilégier l'utilisation de gourdes en lieu et place des bouteilles d'eau, pensez à emporter un sac poubelle afin de collecter vos déchets. Le rejet à la mer des déchets est formellement interdit. L'accès des voitures et remorques est interdit sur le parvis du Coz Pors.

24 Heures de la Voile

51^{ème} édition

10 & 11 août 2024

Dossier à remplir très lisiblement et en majuscules

Le représentant de l'équipage (la personne à contacter) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone fixe :

(celui qui nous permet de vous contacter chez vous ou en vacances)

Téléphone portable :

Adresse électronique :

↶ Zone réservée au Club Nautique (ok ou manquant)

Nom du bateau <i>(facultatif)</i>	Barreur 1	Equipier 1	Barreur 2	Equipier 2
Déjà Licencié N° de licence				
Licence à prendre (montant)				
Questionnaire de santé				
Autorisation parentale				
2 photos par personne				
Si le dossier est complet, il est enregistré et le numéro du bateau est attribué.				

Date de dépose du dossier complet :

Signature :

1^{er} équipage

<i>Barreur 1 : nom, prénom</i>	
Club	
N° de licence	
Si vous désirez que le club vous délivre une licence, indiquez ici le type désiré : <input type="checkbox"/> annuelle <input type="checkbox"/> temporaire	
<input type="checkbox"/> Questionnaire santé OU <input type="checkbox"/> Licence compétition	
Date de naissance :	Age :
N° de téléphone :	
Courriel :	
Adresse :	
Ville & code postal :	

<i>Equipier 1 : nom, prénom</i>	
Club	
N° de licence	
Si vous désirez que le club vous délivre une licence, indiquez ici le type désiré : <input type="checkbox"/> annuelle <input type="checkbox"/> temporaire	
<input type="checkbox"/> Questionnaire santé OU <input type="checkbox"/> Licence compétition	
Date de naissance :	Age :
N° de téléphone :	
Courriel :	
Adresse :	
Ville & code postal :	

Autorisation parentale obligatoire pour tout participant mineur.

J'autorise mon enfant à participer aux 24 H de la Voile, autorise un transfert médical en cas d'urgence et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Signature d'un parent du barreur 1

Signature d'un parent de l'équipier 1

Nous affirmons naviguer sous notre propre responsabilité durant les 24h de la régata, certifions disposer d'un bateau conforme à la classe 420, attestons de notre capacité à apprécier si les conditions météorologiques nous permettent de garder la maîtrise de notre navigation à tout instant.

Lors d'une intervention de sécurité, la priorité concernera les équipages ; un bateau en mauvais état ne sera pas ramené à terre si la sécurité n'est pas garantie.

La décision de prendre le départ ou de rester en course relève de notre responsabilité.

Nous renonçons à exercer un droit à l'image pour toutes les prises de vue (photo ou film) pendant l'épreuve. Nous affirmons avoir pris connaissance du règlement de la course.

Date en signature du barreur 1

Date en signature de l'équipier 1

Photo du barreur 1	La photo d'identité est obligatoire car elle est apposée sur le trombinoscope des concurrents. Les photos originales sont acceptées sous réserve que vous soyez un minimum reconnaissable... et d'arborer la même tenue le jour de la course. Nom et prénom à indiquer au dos des photos.	Photo de l'équipier 1
A coller ici		A coller ici
Obligatoire		Obligatoire

AVIS DE COURSE

A conserver par les concurrents



Autorité organisatrice

Club Nautique de Trégastel
41 avenue de la Grève Blanche
22730 Trégastel

Tél : 02 96 23 45 05
www.cntregastel.com
animations.cntregastel@gmail.com

Règles applicables

Les 24 H de la Voile est une course en relais avec deux équipages par bateau et un nombre minimal de quatre relais.

Les Règles de la Course à la Voile (RCV-2021-2024).

Le présent Avis de Course.

Les Instructions de Course et leurs éventuelles Annexes et /ou Avenants.

Formalités

Le dossier d'inscription et la notice sont disponibles en téléchargement sur le site internet du club www.cntregastel.com

Voiliers admis

Seuls seront admis les voiliers de type 420 conformes aux règles éditées par l'Association de Classe, avec deux équipages.

Ils devront être en règle avec les autorités de classe.

Le nombre de bateaux admis est limité à 40, par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Le bateau doit être équipé d'un bout d'une longueur minimale de 5 mètres (diamètre 5mm mini) fixé solidement à l'avant au point de remorquage du bateau (sauvetage, remorquage éventuel), d'une écope et d'une lampe de poche étanche pour la nuit.

Le port du gilet de sauvetage correctement capelé pour chacun des équipiers est obligatoire durant toute la course.

Un contrôle de la présence de l'armement de sécurité sera effectué avant le départ.

Le non respect de ces règles entraînera des pénalités précisées dans les instructions de course.

La publicité est autorisée sur les bateaux mais aucun bateau ne doit porter de publicité pour des boissons alcoolisées et/ou pour du tabac (loi Evin).

Concurrents

Ouverture de la régata aux concurrents âgés de 14 ans ou plus le 1^{er} jour de course, sans dérogation.

Les concurrents mineurs devront faire signer l'autorisation parentale sur la fiche d'inscription.

Les participants doivent impérativement posséder une licence compétition.

Classement

Le classement se fera conformément aux instructions de course.

A nombre égal de tours, sera déclaré vainqueur celui qui aura passé la ligne d'arrivée en tête.